



Paroisse Sainte Anne des Calades

Villefranche – Limas – Arnas – Gleizé

49, rue Roland 69400 Villefranche sur Saône

TEL : 04 74 60 05 17

Mail : paroisse.calades@gmail.com

<http://www.paroissedevillefranche.net>

18 AVRIL 2021 3^e

Dimanche

de Pâques

Évangile de Jésus-Christ selon saint Luc 24,35-48.

« À vous d'en être les témoins. »

Ils sont de retour les deux disciples d'Emmaüs.

Ils ont le cœur léger, Jésus est vivant, ils l'ont rencontré. Il leur tarde de raconter cette expérience à ceux qui restent dans la chambre haute. Et le voilà, lui, le vivant présent une nouvelle fois devant eux.

La paix soit avec vous. Ne soyez pas bouleversés, ne soyez pas dans la crainte. Je suis avec vous. Touchez-moi.

Cette manifestation de Jésus est remarquable. Il nous demande de le toucher. Ce n'est pas un esprit, ce n'est pas un revenant. C'est un vivant.

D'ailleurs il demande à manger. C'est une chose bien surprenante. Pourquoi manger ? N'y a-t-il pas mieux à faire ? Et pourtant c'est au cours d'un repas qu'il a laissé le mémorial. Prenez mangez, tenez buvez.

C'est au cours de ce dernier repas que Jésus se donne pour l'éternité. Chaque fois que vous célébrerez ce mémorial je serai là au milieu de vous.

Le repas est ce lieu incontournable de la rencontre du Seigneur. Que de fois il se fera reconnaître au cours du repas. Le repas est le signe des vivants, les morts ne mangent pas !

Une fois que nous avons attesté que Jésus est le vivant alors vient le temps de la rencontre et de l'enseignement. Il nous ouvre le cœur à l'intelligence des écritures. Il faut que les choses se fassent et dans l'ordre.

Il nous faut le reconnaître, puis il faut mieux le connaître, pour aller l'annoncer.

Nous ne devenons disciples missionnaires que dans ce processus. Reconnaître Jésus, dans notre vie, en nous, il nous faut le reconnaître comme le Dieu des vivants, un Dieu agissant, un Dieu présent, à l'écoute et compatissant.

Puis il faut approfondir notre connaissance de Dieu, de vagues idées ou des lieux communs ne suffisent pas, il faut de la rigueur et du courage. Qui est Dieu, pourquoi Dieu, qui est le Dieu de Jésus Christ, le Dieu de nos pères ?

Il faut devenir un intime de Dieu, un compagnon du Christ pour enfin être envoyé en mission. Il faut accepter de recevoir sa mission, accepter d'aller là où l'esprit nous envoie. Aller là où nous ne sommes pas attendus mais aller là où nous sommes espérés. Aller offrir le Christ comme cadeau pour tous. Nous devons devenir ces témoins de l'amour de Dieu dans un monde qui a besoin de se savoir aimé.

Jorge JIMENEZ

Pensée du pape François

C'est une maladie des chrétiens. Nous avons peur de la joie, en pensant : «Oui, oui, Dieu existe, mais il est là-bas; Jésus est ressuscité, il est là-bas». Un peu de distance. Nous avons peur de la proximité de Jésus, car elle nous donne de la joie. Et nous, bien souvent, nous sommes soit choqués, lorsque cette joie nous parvient, soit remplis de peur, soit nous pensons voir un fantôme, soit nous pensons que Jésus est une façon d'agir: «Mais nous sommes chrétiens et nous devons faire cela». Mais où est Jésus? «Non, Jésus est au ciel.» Parles-tu à Jésus? Dis-tu à Jésus: «Je crois que tu vis, que tu es ressuscité, que tu es près de moi, que tu ne m'abandonnes pas»? La vie chrétienne doit être cela: un dialogue avec Jésus, parce que - c'est vrai - Jésus est toujours avec nous, il est toujours avec nos problèmes, avec nos difficultés, avec nos bonnes œuvres.
(Homélie à Sainte-Marthe du 24 avril 2014)



LES RENDEZ-VOUS :

- Lundi 19 avril, **19h30**, (en visio), **CHAPELET ÉPOUX ET PÈRES DE FAMILLE** (se mettre en relation avec Alain DANIELOU chapeletdesperesvillefranche@gmail.com)

FLASH-INFO :

Confinement : aucune célébration n'est annulée. Masques, gel, distances et gestes barrières sont de rigueur.

Denier de l'Eglise 2021: poursuite de la campagne !
Retrouvez toutes les informations sur le site internet et au fond des églises (enveloppes, tracts, flyers et affiches)

Permanence des prêtres tous les jours à partir de 15h
(sauf le lundi) à la cure : au 49 rue Roland
si possible sur rdv au 04 74 60 05 17

INTENTIONS DE MESSE :

Béligny: Maria FIORI

Gleizé : Jean-Jacques LACROIX

Limas : René PARAS

Notre-Dame des Marais : Marcel BEAUDOUIN – Jean-Paul SERRE – Nicole et Bernard LELY – Famille FEDRY – André BENAILLON – Action de grâce pour sœur François d'Assise ancienne directrice de l'école Notre Dame

Arnas : Père Henri DURAND

Défunts de la semaine : Yvette MOREL

Messes en semaine :

Lundi 12, **18h** Gleizé – Mardi 13, 8h45 Béligny (René GRAFFIN – Christian TUMI) Mercredi 14, **18h** à ND des Marais – Jeudi 15, 8h45 Limas– Vendredi 16, **18h** ND des Marais

Messes dominicales à partir des Rameaux : (sauf journées exceptionnelles et fêtes):

Samedi **17h30** Béligny et Gleizé

Dimanche 9h et **17h30** Limas, 10h30 ND des Marais, 11h Arnas

L'accueil téléphonique à la cure (49 rue Roland) demeure **de 9h-12h**
du lundi au samedi

Tél : 04 74 60 05 17 - paroisse.calades@gmail.com

RAPPEL DES MESURES S'IMPOSANT AUX MINISTRES DU CULTE DEPUIS LE 3 AVRIL POUR UNE PERIODE DE 4 SEMAINES MINIMUM

Les mesures barrière à observer dans le lieu de culte restent les mêmes

- mise à disposition de gel hydroalcoolique et affichage rappelant les mesures barrières
 - 2 sièges (ou espaces) vacants entre chaque personne ou groupe de personnes vivant ensemble, une rangée sur 2 libre
 - le port du masque est de rigueur pour toute personne de plus de 11 ans
 - séparation des flux entrants et sortant
 - pas de chorale
-

En second lieu, compte-tenu de **l'interdiction générale de se regrouper à plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public**, il faut demander aux fidèles de ne pas stationner devant les lieux de culte, les rassemblements sur les parvis ne sont pas autorisés, ni les processions en extérieur.

En troisième lieu, **pour se rendre au lieu de culte** :

- Soit le fidèle habite dans un rayon de moins de 10km : dans ce cas il doit juste avoir sur lui une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour se déplacer
 - Soit il se rend dans un lieu de culte situé à plus de 10 km de chez lui (ou il ne dispose pas de justificatif de domicile). Il lui faudra alors télécharger ou imprimer depuis le site du ministère de l'intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>). " Il lui faudra cocher la mention: [] Déplacement pour se rendre dans un établissement culturel ou un lieu de culte"
-

Par ailleurs, pour mémoire, le **couvre-feu** est toujours en vigueur, désormais entre 19h et 6h. L'organisation des offices doit ainsi prendre en compte la nécessité pour les fidèles d'être rentrés chez eux pendant cette période.

Enfin les **cours d'instruction religieuse (pour les mineurs) sont interdits** pendant la période de fermeture des établissements scolaires.

Les réunions de quelque nature que ce soit, y compris les AG statutaires doivent se tenir à distance. Ni les locaux paroissiaux, ni les églises ne peuvent les accueillir.

Bonne vacances à tous !